

Réunion du 3 Novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 Novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal Vansantberghe, Maire.

Étaient présents :

Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne, Mme MAURICE Bernadette, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas, Mr LEBLANC Xavier , Mr VANSANTBERGHE Pascal.

Absents excusés : Mme DESVOY JOPPE Béatrice (procuration à Mme. MAURICE) et Mme ORSINI Frédérique, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc,.

Date de convocation : le 30 octobre 2014

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PONSIGNON,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 octobre 2014

Sur le point « Salle culturelle/ Choix des plaques de porte », il est ajouté à un S à Toilettes « femmes »

Après cette modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

SALLE CULTURELLE

- La mise en service de l'électricité de la salle a été réalisée le 3 novembre.
- La réception des installations électriques se fera le 4 novembre 2014.
- Les végétaux vont être plantés. (charmilles, noisetier). 2 tilleuls étaient prévus mais ne pourront être plantés (emplacement/champs d'épandage de la salle). Une demande de remplacement par de la charmille a été faite auprès de la société Paysagistes d'Europe, en charge de ce lot et un devis demandé auprès la société PROVOOST.
- Le tas de gravats restant sera enlevé petit à petit par la société Paysagistes d'Europe.
- Une formation en direction des élus et des employés de la commune sera organisée pour toute la partie technique de la salle culturelle.
- Le bilan financier provisoire montre un dépassement de 0.8% de l'estimation du projet ht. Cependant, les révisions de prix n'ont pas été prises en compte, celles-ci étant de l'ordre de 3%.
- Des poubelles seront commandées : 2 vertes et 1 jaune.

- Une demande sera faite auprès du SYMSEM pour ramener les conteneurs à verre situés au coin de la rue de l'église et de la rue des vignes derrière la salle culturelle.
- Mme ANTUNES sera consultée pour l'achat d'un chariot de ménage.
- 2 cendriers extérieurs seront achetés à environ 120€ ht l'unité.
- Des devis seront réalisés pour les rideaux de scène, l'achat d'un vidéo-projecteur et de son écran.
- Le conseil municipal décide que deux dessertes seront achetées pour l'équipement de la cuisine. Le devis a été réalisé par la société Manutan Collectivité. Le prix de la desserte est 193€ ht soit un total de 386€ ht (463.20€ ttc).

SUBVENTION CLASSE MUSICALE collège Louis Grignon de Fagnières

Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musique a été mis en place à la rentrée 2009-2010 au Collège Louis-Grignon en partenariat avec le conservatoire de Châlons-en-Champagne. Le contrat initial a été dénoncé par le maire de Châlons en Champagne en mai 2014.

A la rentrée 2014, ces classes dénombrent 57 élèves dont 11 châlonnais et 46 non châlonnais. Monsieur Benoist APPARU, Maire de Châlons-en-Champagne, par courrier, sollicite les communes des élèves concernés pour une contribution financière, celui-ci évaluant le coût 2143€/par enfant. Sur notre commune, deux enfants fréquentent ces classes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement, la commune n'ayant pas la compétence scolaire (CCMC). De plus, l'avis du conseil n'a, à aucun moment, été sollicité préalablement à la mise en place de ce dispositif.

Une réponse en ce sens sera adressée à M. APPARU.

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Suite à la présentation de Monsieur PONSIGNON Daniel (Conseil municipal du 6 octobre 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par voix 8 pour, 1 abstention

DÉCIDE :

De fixer à 1.5 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire.

D'exonérer totalement:

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État (PLS et PLUS)

- 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro

- Les locaux à usage industriel ou artisanal
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²
- Les immeubles classés ou inscrits
- Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1^o de l'article L. 331-12 et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
- Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Le maire précise que la décision d'instauration s'applique pendant une durée minimale de 3 ans. Le taux de la taxe est révisable chaque année.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part des remerciements de Madame Odette BRUN, consécutifs à son départ en retraite.
- La cérémonie du 11 novembre débutera à 11h. M. PICARD Marc sera sollicité comme porte-drapeau.
- Une réunion sera organisée pour la préparation de l'inauguration de la salle culturelle le mercredi 12 novembre à 20h30. Les associations y seront invitées.
- Madame LEGRIS Corinne informe le conseil municipal qu'elle a commencé la mise en place du site internet de la commune. Celui-ci sera consultable en décembre.
- La commission « Vie locale » invite à réfléchir sur le contenu et la présentation du n°100 du Petit Nuisementais à paraître dans 6 mois.
- Le bois restant « chemin des Conges » a été vendu et enlevé par les acheteurs.

Agendas

Prochain conseil le 1^{er} décembre 2014

Fin de séance 22h30